

DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE  
N° 2022-03-010

**OBJET : CONVENTION ADMINISTRATIVE D'EXPLOITATION D'UN LOCAL A  
USAGE DE LAVERIE AU CAMPING MUNICIPAL « L'EOUVIERE VERTE »**

**Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,**

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles  
L.2122-22 et L.2122-23 ;**

**Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant  
délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON,  
par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;**

**Vu, la convention administrative d'exploitation ;**

**Vu, la candidature de Madame Jenna, Manon MOUTTET ;**

**DECIDE**

**Article 1 : de signer une convention administrative d'exploitation d'un local à usage de laverie  
au camping municipal « l'Eouvière Verte » avec Madame Jenna, Manon MOUTTET ;**

**Article 2** : Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible (durée maximum 3 ans) ;

**Article 3** : Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit ;

**Article 4** : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le comptable de la collectivité ;
- à l'intéressée ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 31 mars 2022

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notifiée le :

Affichage :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).